

LE MINISTRE D'ÉTAT

Abidjan, le 25 MARS 2025

N° 0467 /MEMFMA/DGFP/DPCE

**COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance des Directeurs des Ressources Humaines des Ministères ainsi que des Fonctionnaires et Agents de l'État que la plateforme de demande de mise à disposition sera ouverte du **mardi 1<sup>er</sup> avril** au **vendredi 29 août 2025**, selon le calendrier ci-après :

ÉTAPES	PÉRIODE
1. Formulation de la demande de mise à disposition par le fonctionnaire via son Espace Fonctionnaire sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique : <b><i>www.fonctionpublique.gouv.ci</i></b>	Du <b>mardi 1<sup>er</sup> avril</b> au <b>mercredi 30 avril 2025</b>
2. Validation des étapes (1), (2), (3) et (4) de la mise à disposition par : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ le Responsable de la structure d'accueil ;</li><li>➤ le DRH du Ministère d'accueil ;</li><li>➤ le Responsable de la structure d'origine ;</li><li>➤ le DRH du Ministère d'origine.</li></ul>	Du <b>mardi 1<sup>er</sup> avril</b> au <b>vendredi 16 mai 2025</b>
3. Session de la CAMDF et Décision du Ministère en charge de la Fonction publique (Étape 5).	Du <b>lundi 19 mai</b> au <b>vendredi 20 juin 2025</b>
4. Validation des Étapes (6), (7) et (8) : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ le Ministre d'accueil ;</li><li>➤ le Ministre d'origine ;</li><li>➤ le Ministre de la Fonction Publique.</li></ul>	Du <b>lundi 23 juin</b> au <b>jeudi 31 juillet 2025</b>

Les Fonctionnaires et Agents de l'État désireux de formuler une demande de mise à disposition sont invités à le faire via leur **Espace Fonctionnaire** sur le site internet du Ministère en charge de la Fonction Publique : ***www.fonctionpublique.gouv.ci***.

Par ailleurs, je tiens à préciser que le fonctionnaire qui formule une demande de mise à disposition **est tenu de rester à son poste de travail** jusqu'à la prise de la décision finale du Ministère en charge de la Fonction Publique qui, seule, vaut mise à disposition.

  
**Anne Désirée OULOTO**

